



EHPAD ŒUVRE SCHYRR

Association à but non lucratif et déclarée Œuvre de bienfaisance

18, rue de la Chapelle – 68720 HOCHSTATT

Tél : 03 89 06 24 88 – Fax : 03 89 06 07 51 – E-mail : schyrr.oeuvres@orange.fr



O. SCHYRR

LIVRET D'ACCUEIL

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1) La résidence

Elle porte le n°18 dans la rue de la Chapelle à Hochstatt et frappe par sa masse imposante la vue des passants venant de Mulhouse : c'est la Maison de Retraite de l'Œuvre Schyrr.

L'association « Œuvre Schyrr » a été créée en avril 1924 et la construction de la maison de retraite a été rendue possible grâce à une donation, faite au nom de la famille par Marie-Elisabeth Schyrr, sœur de la congrégation de la Divine Providence à Portieux.

Depuis 1925, la maison existe donc et fonctionne. De plus, les sœurs garde-malades auront installé un centre soins ainsi qu'une école-garderie d'enfants accueillant les petits avant leur scolarité obligatoire.

En 1968, après 43 années de dévouement les sœurs quitteront la Maison qui fut agrandie et modifiée en 1976.

Aujourd'hui, sa capacité d'accueil est de 47 personnes.

Actuellement, nous avons emménagé dans la première tranche de notre nouvel EHPAD. Le projet global compte deux tranches et verra son aboutissement pour le 2^{ème} semestre 2012. La capacité d'accueil sera de 81 personnes avec 1 hébergement temporaire. Un espace ALZHEIMER de 12 lits sera disponible.

2) L'Admission dans l'établissement

La Résidence est ouverte à toutes les personnes âgées de 60 ans sauf dérogation.

L'admission est prononcée par la Direction après avis du médecin coordonnateur.

Une liste des documents à fournir préalablement à votre entrée est mentionnée dans le formulaire d'inscription.

3) Situation et moyen d'accès

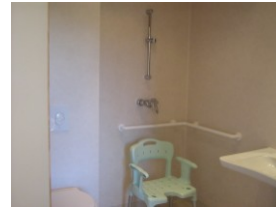
La Résidence Œuvre Schyrr est située à l'entrée d'Hochstatt, près de Mulhouse et à quinze minutes d'Altkirch, à proximité de petits commerces, services publics et lieux culturels.

L'œuvre Schyrr est pour l'instant une petite unité qui peut accueillir 47 résidents, ce qui permet une bonne connaissance mutuelle.

Elle s'inscrit dans un cadre de verdure agréable et reposant.

4) Les locaux

Les installations sont réparties sur un seul bâtiment desservi par deux ascenseurs. Toutes les chambres sont équipées d'un lit, d'un chevet, d'un bureau commode, d'une chaise, d'un téléviseur écran plat, d'un téléphone, d'une salle de bain privative avec douche, chaise douche, lavabo avec étagère et WC.



VIE DE L'ETABLISSEMENT

A. LES SERVICES

1) Les services administratifs

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous.

Le courrier est distribué tous les jours.

Pour le courrier à ne pas remettre aux résidents, un classeur courrier est à la disposition des familles au rez-de-chaussée.

Vous pourrez déposer votre courrier à expédier au rez-de-chaussée dans le casier prévu à cet effet.

Des fiches d'observation et de suggestion sont mises à la disposition des résidents et des familles. Elles sont à déposer dans la boîte jaune « boîte à idées » se trouvant au rez-de-chaussée du bâtiment.

2) Les services médicaux et paramédicaux

Une surveillance régulière est assurée par le médecin de votre choix, à condition que celui-ci soit signataire du règlement de fonctionnement médical établi par l'établissement (la liste est disponible à l'accueil).

Le médecin coordonnateur est en relation avec la direction, les médecins traitants et le personnel soignant. Il veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques. Le médecin reste le prescripteur et assure le suivi médical.

Les soins infirmiers sont dispensés sur place, par une équipe soignante (infirmières et aides-soignantes)

Un kinésithérapeute intervient dans l'établissement.

3) Le service hôtelier

a) Le linge, la chambre



Le linge personnel est pris en charge par nos propres soins dans notre blanchisserie exception faite du linge fragile nécessitant un nettoyage à sec ou à la main. Il est obligatoire de marquer le linge au nom du résident. Nous disposons d'une marqueuse et le service est assuré par la lingère. L'entretien des chambres est assuré par nos agents de service.

b) Les repas

Les repas sont pris dans la salle à manger et servis par nos agents de service aux heures suivantes :



- Petit déjeuner : de 8h00 à 9h00 avec possibilité en chambre
- Déjeuner : à 12h00
- Le goûter (facultatif) : à 15h30
- Le dîner : à 18h00

Les régimes sont servis uniquement sur prescription médicale. Les repas sont servis en chambre si l'état de santé le justifie et après avis de l'infirmière et/ou du médecin traitant.

Les menus sont affichés tous les jours sur un tableau à l'entrée de chaque salle à manger.

Il est possible de faire modifier un plat à condition de la signaler la veille au personnel de service.

B. RELATIONS AVEC LES FAMILLES, LES VISITES ET LES SORTIES



Les visites sont autorisées toute la journée. Il est cependant plus agréable pour vos visiteurs de venir l'après-midi, la matinée étant dévolue aux toilettes et aux soins. Le résident peut recevoir dans sa chambre, les salons d'accueil et d'activités ou dans le jardin de la Résidence suivant la saison.

Les sorties sont autorisées et souhaitées (prévenir le service pour toutes absences et penser à emporter vos médicaments).

Les visites de la famille sont irremplaçables et votre présence est complémentaire à celle des soignants de l'établissement.

Toutes les idées, les observations pour une meilleure prise en charge et une bonne entente, complémentarité et communication entre famille et soignants seront appréciées.

C. ANIMATION



Elle est l'affaire de tous. Une équipe de bénévoles propose quatre après-midi par semaine des activités de loisirs pour votre bien-être physique et psychique.

D'autre part, des animations régulières, telles que lecture de journaux, gymnastique douce, jeux de société, travaux manuels divers, sorties nature ou culturelles sont proposées par une animatrice.



Des repas à thème (intérieur ou extérieur) sont proposés par le personnel de la maison.

Les anniversaires des résidents sont fêtés chaque fois en salle à manger lors du déjeuner. De plus ils sont refêtés une fois par mois par l'équipe de bénévoles.

Vous aurez la possibilité de participer à des ateliers : équilibre, mémoire, cuisine...

Ces différentes activités ont pour but d'améliorer la qualité de vie et de garder le maintien des acquis.

D. DIVERS

1) Les équipements spéciaux

Toutes les chambres sont équipées d'appel-malade.

2) Votre chambre

Les chambres étant meublées, vous avez la liberté de personnaliser votre chambre par l'apport de petits meubles appropriés, bibelots, etc.

Un cadre support en liège est à disposition dans toutes les chambres pour y accrocher des photos.

3) Le culte



La plus grande liberté est laissée à chaque résident. Un office est célébré chaque semaine.

5) Le salon de coiffure



Une coiffeuse est à votre disposition deux fois par semaine, les mardis et jeudis matin.

5) le pédicure



Une personne libérale intervient une fois par mois dans l'établissement, l'inscription se fait par l'intermédiaire de l'équipe soignante à votre demande, de la famille ou de l'infirmière selon nécessité.

6) La psychologue

Elle est à l'écoute des résidents, des familles et du personnel le jeudi de 10h à 14h et le vendredi de 13h à 16h

Chargée d'exécuter des bilans cognitifs, elle met en place des ateliers thérapeutiques comme les ateliers de réminiscence, atelier mémoire ...

7) le projet d'établissement : est consultable sur demande au secrétariat.